



2 juin 2015

(15-2880)

Page: 1/2

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE DE
L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR SAINT-KITTS-ET-NEVIS

La communication ci-après, datée du 18 mai 2015 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée à la demande de Saint-Kitts-et-Nevis pour l'information des Membres.

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36-WT/L/911), et à l'article 15 de la section II de l'Accord sur la facilitation des échanges, le Ministère du commerce international, de l'industrie et du commerce soumet officiellement par la présente les engagements relevant de la catégorie A de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis pour notification à l'Organisation mondiale du commerce.

Eu égard à ce qui précède, veuillez vous reporter à la liste ci-dessous:

Article 1.2.1 a) à c) Article 1.2.3	Renseignements disponibles sur Internet
Article 1.3.1 Article 1.3.3 et 1.3.4	Points d'information
Article 2.1.1 à 2.1.3	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur
Article 2.2	Consultations
Article 4.3 et 4.4	Procédures de recours ou de réexamen
Article 5.2	Rétention
Article 6.1.1 Article 6.1.4	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités
Article 6.3.1 à 6.3.7	Disciplines concernant les pénalités
Article 7.1.1 et 7.1.2	Traitement avant arrivée
Article 7.3.1 à 7.3.6	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions
Article 7.8.1 à 7.8.3	Envois accélérés
Article 7.9.1 à 7.9.4	Marchandises périssables
Article 8.1 et 8.2	Coopération entre les organismes présents aux frontières
Article 9	Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier
Article 10.1.1 et 10.1.2	Formalités et prescriptions en matière de documents requis
Article 10.2.1 à 10.2.3	Acceptation de copies
Article 10.3.1 et 10.3.2	Utilisation des normes internationales
Article 10.5.1 et 10.5.2	Inspection avant expédition
Article 10.6.1 Article 10.6.3	Recours aux courtiers en douane

Article 10.7.1 et 10.7.2	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis
Article 10.8.1 et 10.8.2	Marchandises refusées
Article 10.9.1 et 10.9.2	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif
Article 11.1 à 11.4 Article 11.6 à 11.13 Article 11.16	Liberté de transit
Article 12.1.1 et 12.1.2	Mesures favorisant le respect des exigences et la coopération
Article 12.2.1	Échange de renseignements
Article 12.3	Vérification
Article 12.5.1 à 12.5.3	Protection et confidentialité
Article 12.6.1	Fourniture de renseignements
Article 12.10	Limitations
Article 12.11.1 et 12.11.2	Utilisation ou divulgation non autorisée
Article 12.12.1 et 12.2.2	Accords bilatéraux et régionaux
